
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T06-2023
Portant permis de stationnement**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande de l'entreprise CREPI PLAST, représentée par Monsieur GUMUSTEPE Tahir en date du 6 mars 2023 qui souhaite effectuer des travaux de ravalement de façade au 65 rue Principale chez Madame ACKERMANN du 6 mars 2023 au 28 avril 2023, avec la pose d'un échafaudage.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1 : Du 6 mars 2023 au 28 avril 2023, l'entreprise CREPI PLAST représentée par Monsieur GUMUSTEPE Tahir, est autorisée à poser un échafaudage pour procéder à des travaux de ravalement de façade au 65 rue de Principale.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront la mise en place d'une signalisation diurne et nocturne, avec mise en place de dispositifs lumineux pour signaler les saillies sur le domaine public la nuit

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public est accordée à titre gracieux

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CREPI PLAST qui veillera en particulier si le dispositif dépasse sur la chaussée et la rétrécit, au maintien de la libre circulation des usagers de la route et prendra toutes les dispositions pour garantir leur sécurité. Les piétons et cyclistes seront déplacés sur le trottoir d'en face.

Article 5 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur GUMUSTEPE Tahir représentant de l'entreprise CREPI PLAST

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden

Fait à ALTECKENDORF, le 6 Mars 2023

Le Maire

Alain HIPP

